

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE GATINEAU – TENUE À GATINEAU LE 28 JANVIER 2019

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

D'ouvrir l'assemblée générale à 18h37 à laquelle cinquante-quatre (54) membres se sont présentés.

Proposé par : Sylvain Boudreau

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par : Sylvain Bérubé

Appuyé par : Carol Hébert

Adopté.

3. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Que tous les nouveaux membres ayant signé leur formulaire d'adhésion et ayant payé leur frais d'entrée ainsi que leurs cotisations syndicales soient acceptées à titre de membre en règle du syndicat.

Proposé par : Josée Levesque

Appuyé par : Carol Hébert

Adopté.

4. LECTURE ET ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Le président du RPVG, François Larose, fait la lecture du procès verbale de l'assemblée du 30 janvier 2017. Aucune demande de changement n'est demandée.

Proposé par : Étienne St-Pierre

Appuyé par : Josée Lévesque

5. MOT DE BIENVENUE

Le président du RPVG, François Larose, remercie les membres présents de s'être déplacé à cette assemblée.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE GATINEAU – TENUE À GATINEAU LE 28 JANVIER 2019

Retour sur l'année 2018

- I. L'année 2018 a été très occupée par différents dossiers, dont principalement :
- Comité pour l'évaluation des postes (équité interne)
 - Comité composé de : Éric Audet, Marie-Claude Provencher, Henry Gagné et la consultante engagé par le RPVG, Nathalie Douville.
 - Comité pour l'équité salariale
 - Comité composé de : Marie-Claude Provencher, Sylvie Dufour, Henry Gagné et la consultante en engagé par le RPVG, Nathalie Douville.
 - Comité pour le télé travail
 - Comité représenté par François Larose

II. Exécutif syndical

Les membres de l'exécutif sont :

- François Larose - président
- Éric Audet (remplacement de Johanne Lavigne, maintenant cadre) – vice-président
- Marie-Claude Provencher (remplacement de Lise Robitaille, départ à la retraite) – secrétaire

Daniel-Émile Dubois a pris sa retraite et il a été décidé de ne pas le remplacer. La répartition des tâches a été effectuée entre les trois membres et tout va bien.

Relation de travail

Au cours des dernières années, le personnel des ressources humaines a changé. Il y a eu les retraites de Sylvie Caron, Marc Pageau et tout dernièrement Marc Voyer.

Madame Caron a défendu les spécificités des membres du Regroupement lors des audiences reliées à l'obtention de son accréditation et plus particulièrement que les employés faisant partie du Regroupement font partis d'une communauté d'intérêts différente de celle des cols blancs. Elle parlait alors du savoir-être et du savoir-faire.

Quant à Monsieur Voyer, il poursuit la naturalité, cadre = professionnel.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE GATINEAU – TENUE À GATINEAU LE 28 JANVIER 2019

En 2018, début de transition pour le remplacement de Marc Voyer, c'est Nicolas Gagnon-Daniel qui a été de tous les dossiers, CRT, évaluation des postes, etc. Ce dernier a accepté un nouveau poste et c'est quelqu'un d'autre qui va s'occuper des professionnels.

En 2019, nous travaillons avec des nouvelles personnes, selon leur champ de compétence :

- Cathy Brazeau : relations de travail, nouvelle dans son poste et ne connaît rien de l'historique des professionnels
- Émilie Blais-Lebouthillier : évaluation des postes, par contre elle n'a pas participé à l'analyse des postes lors de l'équité interne. Maintenant tout transite par elle pour ce dossier ainsi que l'équité salariale.
- Marie-France Laviolette : Chef de division et supérieure immédiat de nos intervenants.

La relation entre les ressources humaines et les professionnels change, par le passé on pouvait qualifier la relation de « copain copain », cadres et professionnels traités de façon égale avec aucune disparité de traitement. Maintenant, on parle plus d'une relation syndicale entre les ressources humaines et les professionnels.

Nous avons plus de rencontres administratives, plans de redressements (PACTE), resserrements des actions, augmentations de la performance, augmentations des périodes de probations.

Nous remarquons aussi l'augmentation des lettres d'entente. Par le passé, la parole suffisait, on semble moins nous faire confiance :

- ❖ 2016 : 1 lettre d'entente
- ❖ 2017 : 3 lettres d'entente
- ❖ 2018 : 10 lettres d'entente

Le RPVG n'avait jamais déposé de grief (autre qu'individuel) jusqu'à la fin de 2018, où 3 griefs ont été déposés.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Évaluation des emplois (équité interne)

Le programme d'évaluation des emplois a été négocié lors du renouvellement de la dernière convention collective. Le RPVG et l'employeur se sont entendu pour avoir un « outil » d'évaluation qui ferait autant pour l'équité interne que l'équité salariale. Les postes qui ont été évalués sont ceux qui étaient là en mars 2016.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE GATINEAU – TENUE À GATINEAU LE 28 JANVIER 2019

Lors de l'évaluation des emplois, ce sont des « chaises » qui sont évaluées et non les individus.

Malheureusement, nous savons que certains gestionnaires ont fait des promesses à leurs employés et que maintenant ces derniers appuient les ressources humaines et non leurs employés.

Le RPVG a engagé une firme, Drolet Douville, experte en évaluation d'emploi interne et salariale. Le comité était accompagné par Nathalie Douville qui est une conseillère hors pair et une spécialiste de la loi sur l'équité salariale.

Nathalie Douville nous parle de l'exercice qui a été fait :

- Les catégories d'emploi sont évaluées à la demande minimum
- La loi oblige un questionnaire en 9 points, le questionnaire utilisé en comporte 21
- Tous les postes sont évalués, même les postes qui ont été abolis.

Conclusion de l'exercice :

- 24 personnes (21 postes) ont changé ou augmenté de classe
- 7 personnes (4 postes) ont diminué de classe
- Augmentation de la masse salariale du RPVG de 0.4 %
- Tout nouveau poste créé dans le regroupement devra passer à l'évaluation avant l'affichage.

Le comité d'évaluation d'emploi de RPVG est composé de :

- Éric Audet
- Marie-Claude Provencher
- Henry Gagné
- Nathalie Douville

6.2 Équité salariale

L'exercice d'équité salariale est débuté. Le RPVG est accompagné par la firme Drolet Douville. Les catégories d'emplois ont été décidées selon des critères bien stricts. Le premier affichage a eu lieu.

Nous attendons maintenant un retour de la part de l'employeur afin de continuer le processus.

6.3 Grief en cours

Il y a trois griefs de déposés :

- un personnel (contestation d'un congédiement)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE GATINEAU – TENUE À GATINEAU LE 28 JANVIER 2019

- un personnel, mais qui pourrait avoir des incidences sur les membres du regroupement
- un collectif : augmentation salariale

Concernant le grief sur l'augmentation salariale, on ne s'attend pas à un dénouement avant au moins 1 an et demi. Ce sera de très longues procédures.

6.4 CRT (Comité de relations de travail)

- Il y a un CRT le 29 janvier 2019, plusieurs sujets sont à l'ordre du jour :
 - Plusieurs lettres d'entente à discuter;
 - L'interprétation de l'article 7.01 f)
 - Nouvelles dispositions de la loi sur les normes du travail;
 - Relation entre le RPVG et la Ville;
 - Comité de télétravail;
 - Versement des sommes forfaitaires suite aux évaluations;
 - Projet spécial en santé sécurité;
 - Congé autofinancé
 - Varia
- Nous vous invitons à prendre connaissance du procès-verbal lorsque celui-ci sera disponible.

7. AFFAIRES NOUVELLES

- Télé travail : le télé travail faisait partie des dernières négociations et il avait été entendu qu'un projet pilote serait fait plus tard.
 - But : attraction, rétention de la main d'œuvre et aide à concilier travail/famille
 - 1^{er} phase : projet pilote avec 5 services visés :
 - Infrastructures
 - Finances
 - Gestion des biens immobiliers
 - Urbanisme
 - Ressources humaines
 - Doit respecter certaines conditions :
 - Approuver par le directeur du service
 - Une politique doit être approuvée
 - Régi par une politique
 - Entente signée entre l'employé et l'employeur
 - Minimum : 1 jour par 2 semaines, maximum : 2 jours par semaine

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE GATINEAU – TENUE À GATINEAU LE 28 JANVIER 2019

- Il y a des enjeux de santé-sécurité, de sécurité informatique (portable, VPN etc.)
- Début du projet : soit en avril / mai ou à l'automne
- Postes ciblés :
 - Coordonnateur au Service des infrastructures
 - Coordonnateur et responsable au Service de la gestion des biens immobiliers
- Contraintes
 - Il faut que les tâches soient possibles à distance
 - Les tâches qui exigent moins de 40 % de service à la clientèle interne et externe
 - La confidentialité des données
 - L'évaluation de la quantité et qualité du travail
 - Autonomie
- Critères :
 - Employé ne peut pas être en période de probation, d'adaptation, essai ou avoir un plan de redressement
 - Employé ponctuel, assidu et respect des échéanciers
 - Démontrer un air de travail adéquat
- Assurances collectives
 - Le contrat avec la SSQ prend fin en décembre 2019
 - Un appel d'offres sera lancé au printemps / été
 - Il y aura probablement des congés de cotisation pour vider le « bas de laine »
 - Un comité qui comprend les autres accréditations salariales (cols bleus, cols blancs, pompiers et incluant les cadres) doit se rencontrer en février ou en mars pour que ces derniers regardent comment on pourrait faire diminuer le coût des assurances. Certaines pistes ont déjà mis sur papier, par exemple :
 - Médicament générique
 - Enlever les « massages » qui n'ont pas de prescription

8. VARIA

- Le RPVG a un nouveau logo pour nous représenter.
- Le RPVG a mis à jour son site internet et il y sera plus facile de voir les procès-verbaux des assemblés du RPVG ainsi que les procès-verbaux des CRT.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE GATINEAU – TENUE À GATINEAU LE 28 JANVIER 2019

➤ Questions - Réponses :

- Est-ce que la prime de rétention de 5 000 \$ est reconduite pour les avocats?
 - Réponse : la prime de 5 000 \$ de rétention est une décision de la Ville qui est toujours faite par résolution, c'est à la Ville de décider du sort de cette prime. Le RPVG ne négociera pas une prime pour les avocats seulement, le RPVG négocie pour l'ensemble de ces membres.
- Est-ce qu'il sera possible d'avoir un congé autofinancé pour une courte durée, par exemple pour une durée de deux mois?
 - Réponse : cette demande fera partie de la prochaine négociation

9. PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À moins d'un besoin contraire, aucune assemblée générale n'est prévue avant l'assemblée annuelle de 2020.

10. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée prend fin à 20h57.

Proposé par : Luc Chartrand

Appuyé par : Sylvain Boudreau